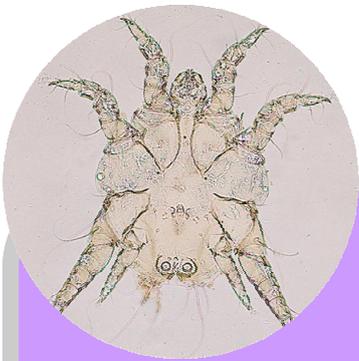


# La gale ovine

## Fiche technique n°14



### La gale ovine

#### Les points importants

La gale ovine est une maladie parasitaire très contagieuse provoquée par un acarien qui vit sur et dans la peau. Elle a des répercussions économiques très importantes dans les élevages touchés.

### Une maladie préjudiciable due à un acarien

Les infestations ectoparasitaires des ovins sont fréquentes et ont des conséquences graves. La gale, en particulier la gale psoroptique ou gale du corps est de loin la parasitose la plus grave et la plus fréquente.

Le caractère relativement imprévisible de la période d'incubation, de l'évolution et des manifestations de cette parasitose en font une maladie intrigante et complexe, difficile à maîtriser.

Lorsqu'on parle communément de gale, il s'agit de la gale psoroptique. Cette maladie mène à une forte agitation des animaux, responsable d'une baisse de consommation et de conversion alimentaire, d'où une perte de poids chez les adultes infestés ou un retard de croissance chez les plus jeunes.

Une augmentation des troubles métaboliques et des avortements est également associée à cette maladie, tout comme une chute de la production laitière.

Deux autres préjudices importants de la gale du corps sont la dépréciation des carcasses suite à la présence d'abcès sous-cutanés dus aux surinfections et la dépréciation des peaux.

### Quand suspecter de la gale dans mon troupeau ?

Au début de l'évolution de la gale du corps, les moutons sont nerveux, se frottent les épaules et les flancs contre différents objets, présentent une toison tirée et souillée.

Dans les cas plus avancés, le prurit s'intensifie, les lésions apparaissent : de larges portions de la toison commencent à tomber, la peau est à vif et croûteuse. Les croûtes caractéristiques, écailleuses et jaunâtres, ressemblent à des flocons de maïs et sont observées à la périphérie des lésions. On retrouve des touffes de laine sur les clôtures, les poteaux, les mangeoires ainsi que sur tous les éléments que les animaux utilisent pour se gratter.

Les agneaux peuvent présenter, dès l'âge de 8 jours, des tâches blanches à divers endroits du corps, liées à une décoloration de la laine par léchage. On parle « d'agneaux léopards ».

Il existe deux autres types de gale :

La gale sarcoptique, aussi appelée gale du museau ou « noir museau » qui touche principalement les zones dépourvues de laine. Elle se développe sur le front et le museau, la peau s'épaissit.

La gale chorioptique, aussi appelée gale des pattes qui touche les membres et le scrotum chez les mâles, ce qui peut entraîner une stérilité. Cette affection est beaucoup moins contagieuse que les autres gales et reste rare. Les lésions sont discrètes.

Face à une suspicion de gale, il est important de diagnostiquer la maladie le plus rapidement possible afin de prendre les mesures qui s'imposent. Il faut alors contacter son vétérinaire qui réalisera un raclage ou une prise de sang (ou les deux). Cette dernière permet en particulier de détecter les porteurs sains mais ne concerne que la gale psoroptique.

### Les porteurs sains : la principale source de contamination

La gale psoroptique est une maladie hivernale, diagnostiquée davantage en automne et en hiver. Les conditions idéales de développement exigent une certaine humidité et des températures douces à fraîches. Pendant l'été, lorsque les conditions de survie du parasite sont moins favorables, la maladie entre dans une phase de latence durant laquelle la peau cicatrise, l'animal se rétablit et paraît à nouveau sain. Cette latence peut s'expliquer en partie par l'élimination de nombreux parasites lors de la tonte. Les parasites se réfugient dans des zones anatomiques protégées comme les zones périnéales, inguinales et interdigitées, les fosses infra-orbitaires, les conduits auditifs, la base des cornes ou les replis du scrotum. Le portage sain peut durer jusqu'à 2 ans, durant lesquels la transmission reste largement possible.

La gale psoroptique est une maladie très contagieuse, elle se propage rapidement au sein des troupeaux. La transmission se fait le plus souvent par contact direct. L'introduction d'un nouvel animal dans un cheptel sans mesures de précautions peut évidemment être le point de départ d'une contamination.



## La gale : les pratiques à risque

L'infestation se fait par le contact d'une brebis saine avec une brebis, des morceaux de laine ou un milieu contaminés. Les regroupements d'animaux d'origines différentes, lors de transhumance, de rassemblements commerciaux ou de transport, sont des occasions très propices à cette transmission.

Le parasite peut être également présent dans l'environnement, qui présente une multitude de refuges pour l'acarien. On considère que le parasite peut rester infestant pendant 15 jours hors de l'hôte. Tous les supports inertes ayant été en contact avec les animaux peuvent donc jouer le rôle de sources secondaires : clôtures, murs, brins de laine répandus sur les aires d'exercices des animaux, matériel de contention, véhicules de transports, matériel de tonte.

L'éleveur, le vétérinaire, les techniciens de groupement, tondeurs, mais aussi d'autres animaux peuvent parfois véhiculer la maladie d'un animal à l'autre ou d'un élevage à l'autre.

## Le traitement préventif et la quarantaine : une pratique incontournable !

Lors d'achats d'animaux ou de retour de rassemblements (concours, estives non sécurisées,...), il est de la responsabilité de l'éleveur de prendre un certain nombre de mesures pour éviter la contamination de son cheptel.

Les animaux doivent absolument être traités selon le protocole recommandé par le vétérinaire traitant ou le GDS et isolés pendant au moins 30 jours du reste du troupeau. Le matériel qui aura servi lors de la manipulation de ces animaux ainsi que les vêtements de l'éleveur ne doivent en aucun cas entrer en contact avec les autres animaux.

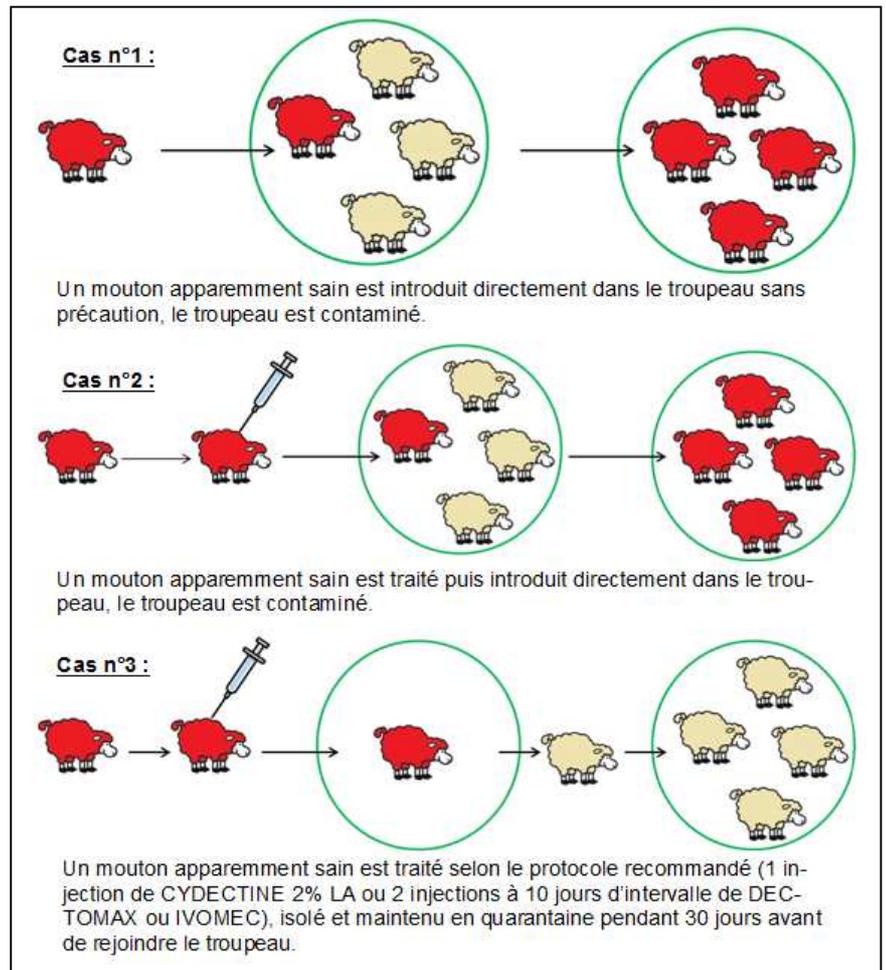
### Troupeau contaminé : réussir son traitement

Il existe des traitements très efficaces contre la gale, cependant le traitement doit être fait de manière rigoureuse.

Les échecs de traitements sont favorisés par l'absence de désinsectisation des bâtiments et du matériel d'élevage et par des traitements non appropriés ou mal réalisés sur le troupeau (désinsectisation au DIMPYGAL 1L pour 200L d'eau).

### Tous les animaux du troupeau doivent être traités en même temps.

Le traitement préconisé par le GDS du Puy-de-Dôme est la CYDECTINE 2% LA en une seule injection sur les animaux de plus de 15kg de poids vif à raison de 0.5 ml/10kg.



L'injection se fait en sous-cutanée à la base de l'oreille. Il est fortement conseillé de demander à son vétérinaire de montrer le geste afin d'être sûr que le traitement sera efficace. Pour effectuer l'injection, prévoir 2 personnes : une personne qui maintient la tête de l'animal et l'autre personne qui réalise l'injection.

Hors période d'agnelage, il est conseillé de faire partir les agneaux prêts le plus rapidement possible et d'isoler les animaux qui doivent partir dans moins d'un mois. Pour les petits agneaux, il faut réaliser 2 injections à 10 jours d'intervalle de DECTOMAX ou 2 injections à 7 jours d'intervalle d'IVOMEC. Attention, le délai d'attente pour la viande est de 70 jours pour le DECTOMAX et de 28 jours pour l'IVOMEC.

En période d'agnelage, il faut traiter tous les agneaux à naître pendant 3 semaines après le traitement des adultes ou attendre la fin de la période d'agnelage pour traiter tout le monde avec les risques que cela comporte (retards de croissance, mortalité).



Traitement à la Cydectine 2% LA en sous-cutané à la base de l'oreille